

PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

TERRAIN

MONTANT DU PRIX DE VENTE

Dans tous les cas le rendez-vous de signature de l'avant-contrat ne pourra être fixé que dès lors que l'ensemble des pièces portées au présent document sera remis au notaire.

Le vendeur est un particulier :	Le vendeur est une société:
<ul style="list-style-type: none"> + Copie Carte d'identité de tous les vendeurs + Copie Contrat de mariage + Convention et récépissé d'enregistrement de la déclaration de PACS 	<ul style="list-style-type: none"> + Statuts mis à jour certifiés conforme + Un extrait K-bis + PV d'Assemblée Générale ayant nommé le gérant + PV d'Assemblée Générale ayant autorisé la vente

Le questionnaire état-civil doit être complété et remis avec l'ensemble des pièces justificatives.

Les documents portant sur le terrain :

- Titre de propriété
- Taxe Foncière
- Plan de bornage

Si le terrain a été découpé ou va être découpé :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de division (formulaire de demande + arrêté de non opposition à déclaration préalable)
- document du géomètre (plan provisoire, document d'arpentage, bornage)